

PRÉ-INSCRIPTION À LA RESTAURATION SCOLAIRE RENTRÉE SCOLAIRE 2020 - 2021



ATTENTION

- **L'inscription** à la restauration scolaire est **obligatoire chaque année**.
- **Le dépôt** du dossier **ne vaut pas acceptation**.
- **La confirmation** de l'inscription vous sera transmise **par mail**.

DOSSIER COMPLET À RETOURNER AU PLUS TARD

VENDREDI 10 JUILLET 2020

Tout dossier incomplet ne sera pas traité

DOSSIER à REMPLIR et à COMPLÉTER:

- **FICHE FAMILLE** **A**
- **FICHE ENFANT** **B**
- **FICHE RESTAURANT SCOLAIRE** **C**

DÉPÔT DU DOSSIER

3 options au choix

- 1. Prenez rendez-vous** sur le site Internet de la ville www.gareoult.fr.
Le jour du rendez-vous, veillez à ce que votre **dossier** soit **complet** (le service ne fait pas de photocopies) et **munissez-vous d'un masque**
- 2. Déposez** votre **dossier complet** sous enveloppe libellé au «**Service Affaires Scolaires**» dans la **boîte aux lettres de la Mairie** / ou envoi par **La Poste**
- 3. Remplissez** votre **dossier complet** sur ww.gareoult.fr, **scannez le et après signature** renvoyez le par mail à : familles@gareoult.fr

MAIRIE DE GARÉOULT
Service Enfance
&
Affaires Scolaires

Tél : 04 94 72 87 06
email : familles@gareoult.fr



CONSTITUTION DU DOSSIER

à retourner au plus tard : le **10 juillet 2020**

L'inscription pour la restauration est obligatoire avant toute fréquentation.
Pour préinscrire votre (vos) enfant(s), il suffit de compléter et de joindre les justificatifs demandés :

FICHE FAMILLE

A

FICHE ENFANT

B

FICHE RESTAURANT SCOLAIRE

C

Si j'opte en 2020-2021 pour le prélèvement automatique, je remplis l'autorisation de prélèvement (page 7) et je fournis un RIB au format IBAN



MERCI DE LIRE ATTENTIVEMENT CE QUI SUIT :

Seuls les dossiers **COMPLETS** seront traités.

Le dépôt du dossier ne vaut pas acceptation. Le Service Affaires Scolaires enverra aux familles un mail d'acceptation.

Si vous rencontrez une difficulté particulière : Contactez le Service Enfance et Affaires Scolaires au 04.94.72.87.06. ou e-mail : familles@gareoult.fr

Merci de votre compréhension.

Mairie de Garéoult (Annexe Gonod) Service Enfance et Affaires Scolaires
Tél. 04.94.72.87.06 – email : familles@gareoult.fr

JUSTIFICATIFS à FOURNIR

FICHE FAMILLE

A

1. Photocopie Livret de famille (parents et enfant(s))
2. Photocopie du jugement de divorce ou décision de justice
3. Photocopie des attestations d'assurances (Responsabilité civile, scolaire et extrascolaire)
4. Photocopie facture de moins de trois mois
5. En cas d'hébergement, fournir l'attestation sur l'honneur de l'hébergeant ainsi qu'un justificatif de domicile récent à votre nom indiquant l'adresse de l'hébergeant
6. RIB pour le prélèvement automatique + Autorisation de prélèvement.

FICHE ENFANT

B

1. PHOTO **OBLIGATOIRE**
2. Photocopie Carnet de santé de l'enfant (vaccins obligatoires à jour)

FICHE RESTAURANT SCOLAIRE

C

Si plusieurs enfants, ne fournir qu'une fois :

1. Attestation(s) employeur(s) pour les deux parents ou le parent isolé, ou Kbis pour les auto-entrepreneurs.
2. Si vous êtes INTERIMAIRES : Fournir le contrat stipulant les dates de la mission (votre enfant sera inscrit de date à date, selon la durée du contrat).



Année scolaire 2020 - 2021

AVIS :
DEROGATION :
Rentrée scolaire

Service ENFANCE & AFFAIRES SCOLAIRES

Ligne directe 04.94.72.87.06





Courriel : familles@gareoult.fr

FICHE FAMILLE **A**

Cette **FICHE FAMILLE** est à remplir **une seule fois** pour tous vos enfants scolarisés en **Ecole Maternelle** Marie Chabaud et/ou **Elémentaire** Pierre Brossolette. **Les fiches B et C doivent, quant à elles, être complétées pour chaque enfant.**

ATTENTION : les informations déclarées vous engagent : L'article 441-7 du code pénal précise : « est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait : d'établir une attestation ou un certificat faisant état de fait matériellement inexact ; de falsifier une attestation ou un certificat originaire sincère ; de faire usage d'une attestation d'un certificat inexact ou falsifié ». Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui ».

Renseignements relatifs au foyer

	Représentant Légal 1		Représentant Légal 2	
Autorité parentale*	OUI	NON	OUI	NON
<i>*Par principe, les deux parents exercent conjointement l'autorité parentale, sauf dans le cas d'une décision de justice. En l'absence d'informations officielles, ces derniers exercent les mêmes droits, notamment en ce qui concerne la garde de l'enfant. En cas de garde exclusive d'un des responsables, joindre obligatoirement la Copie de l'Acte judiciaire.</i>				
Vous êtes le/la	Père Mère Tuteur Autres. <i>Veillez préciser :</i>		Père Mère Tuteur Autres. <i>Veillez préciser :</i>	
Civilité	M.	Mme	M.	Mme
Nom				
Nom de naissance				
Prénoms				
Adresse				
 Portable				
 Domicile				
 Travail				
 Email				

ASSURANCES

- Assurance Scolaire OUI NON
Compagnie : _____ N° contrat _____
- Assurance Extra-scolaire OUI NON
Compagnie : _____ N° contrat _____
- Assurance Responsabilité Civile OUI NON
Compagnie : _____ N° contrat _____

ALLOCATIONS FAMILIALES

Bénéficiaire de la CAF du Var OUI NON
Numéro allocataire : _____ Quotient familial _____
Bénéficiaire de MSA OUI NON

Si vous n'êtes pas Allocataire : Revenu Fiscal de Référence _____ Nbre part(s) _____

Figurants sur votre dernier avis d'imposition.

Nombre d'enfant(s) à charge :

RECEPTION et PAIEMENT des FACTURES

Je souhaite que la facture soit adressée au : Représentant Légal 1 Représentant Légal 2

Par E-mail Courrier

FACTURATION UNIQUE mois échu regroupant les activités : Restauration scolaire, Périscolaire, Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

Défaut de paiement : Toute inscription à une prestation (périscolaire matin et soir, Mercredis, Accueil de Loisirs petites vacances et vacances d'été, Restauration Scolaire) d'un usager débiteur est suspendue par la Commune jusqu'au complet règlement des sommes dues. La Commune peut prendre la décision de l'exclusion pour défaut de paiement.

MODES de PAIEMENT ACCEPTES

- Chèque bancaire à l'ordre de la REGIE RESTAURATION/CLSH
- Numéraire au Guichet des Affaires Scolaires en Mairie
- Paiement Internet, par carte bleue en vous connectant à votre compte sur le PORTAIL FAMILLE
- Prélèvement automatique, remplir l'exemplaire du mandat de prélèvement (ci-après) et joindre un RELEVÉ IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

AUTORISATIONS PARENTALES

DROIT A L'IMAGE  **J'autorise** **Je n'autorise pas**

La Ville de Garéoult à utiliser l'image de mon enfant sur ces différents supports de communication, et ce, uniquement à des fins de valorisation des activités proposées dans le cadre du temps scolaire.
La municipalité s'engage à ne pas utiliser les photographies à des fins commerciales ou à des fins contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs, à ne pas les retoucher, ni les modifier.

LETTRE INFO « FAMILLES » Je souhaite recevoir les informations municipales **par e-mail** concernant les enfants (écoles, manifestations...). **OUI** **NON**

CONSULTATION CAF PRO **J'autorise** **Je n'autorise pas**

Le Service Enfance et Affaires Scolaires à consulter, si besoin, mon dossier d'allocataire auprès de CAF PRO.

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Article du code civil 372-2 « A l'égard des tiers de bonne foi, chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre, quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale relativement à la personne de l'enfant.

Je soussigné(e), reconnais avoir rempli la présente Fiche Famille, certifie exacts les renseignements fournis, et :

- M'engage à faire notifier toute modification des données concernant mon (mes) enfant(s) auprès du Service Enfance & Affaires Scolaires en Mairie de Garéoult (radiation du Service Restauration scolaire..).
- Certifie que mon (mes) enfant(s) est (sont) assuré(s) en Responsabilité Civile et Dommages et Corporels individuels, faute de quoi ma responsabilité sera engagée en cas de préjudice fait à un tiers.
- Déclare avoir pris connaissance du Règlement Intérieur du Restaurant Scolaire qui vaut acceptation (Règlement consultable sur le **site internet de la ville** www.gareoult.fr)

A Garéoult, le ____ / ____ / 20__

Signature **manuscrite obligatoire** du(es) Responsable(s) Légal(aux)

« Lu et Approuvé » (mention manuscrite)

Radiation du Restaurant scolaire

Vous devez demander la RADIATION du RESTAURANT SCOLAIRE en informant le Service des Affaires Scolaires par **courrier ou email**.

Résiliation du prélèvement automatique

Si vous souhaitez résilier le prélèvement automatique « restauration scolaire/CLSH » vous devez en demander l'arrêt par **courrier ou email** adressé au Service affaires scolaires à une date donnée.

Les paiements mensuels à venir s'effectueront par l'un des modes restants de paiement acceptés par le Trésor Public pour la régie « Restauration/CLSH » (Chèque bancaire, numéraire ou paiement internet).

Traitement des données personnelles

Les informations recueillies dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à établir la facturation du service de restauration scolaire, de l'accueil périscolaire et de l'accueil de loisirs, ainsi qu'à faciliter les échanges avec les familles inscrites à ces services.

Les destinataires des données sont : les agents du service Enfance et Affaires Scolaires ainsi que les agents municipaux et les animateurs encadrant le temps de restauration scolaire.

Conformément au règlement général européen sur la protection des données (UE N° 2016/679), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données vous concernant, que vous pouvez exercer en vous adressant à :

Mairie de Garéoult - Service Enfance et Affaires Scolaires – 16 Place de l'Eglise – 83136 GAREOULT - email : familles@gareoult.fr

La MAIRIE DE GAREOULT responsable du traitement, est représentée par le Maire. Ces données personnelles sont conservées pour une durée de 10 ans à compter de l'encaissement de la dernière facture.

La fourniture de ces données à caractère personnel conditionne la validation de l'inscription aux services concernés.



Année scolaire 2020 - 2021

PHOTO

obligatoire

Service ENFANCE & AFFAIRES SCOLAIRES

Ligne directe 04.94.72.87.06

Courriel : familles@gareoult.fr

FICHE ENFANT **B**

Fiche individuelle et confidentielle de renseignements administratifs et sanitaires

Fille Garçon **NOM** : _____ **Prénom** : _____

Date de naissance : ____/____/____ Lieu de naissance _____

A remplir par le Service : Enseignant _____ Niveau _____

1. ACCIDENT – AUTORISATION HOSPITALISATION

En cas d'accident grave, j'autorise la Mairie de Gareoult et le personnel encadrant à prendre toutes les mesures en cas d'urgence rendues nécessaires par l'état de santé de mon enfant – sachant que toutes les mesures seront prises pour prévenir la famille.

2. FICHE SANITAIRE

VACCINATIONS (à remplir à partir du carnet de santé)	OUI	NON	Date vaccin ou rappel
Contre Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite (D.T.Polio)			
Antituberculeuse : B.C.G.			

3. RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

Un **protocole d'Accueil Individualisé (PAI)** est **obligatoirement** mis en place pour un enfant atteint de pathologie chronique (asthme par exemple), d'allergie ou d'intolérance alimentaire.

Lors de l'inscription, les parents sont dans l'obligation d'informer des allergies et des différents problèmes de santé dont souffrent leur(s) enfant(s). Ils engagent leur responsabilité lorsqu'ils ne les signalent pas.

L'enfant souffre-t-il d'Allergie(s) :

Alimentaire	OUI	NON	Asthme	OUI	NON
Médicamenteuse	OUI	NON	Autres	OUI	NON, Si oui précisez _____

- **Avez-vous déjà signé un PAI :** OUI NON

Tant que le PAI n'est pas signé, l'enfant ne pourra pas être accueilli au Restaurant scolaire.

- **L'enfant souffre-t-il de pathologie chronique** OUI NON

Si OUI, précisez _____

- **Autres DIFFICULTES de Santé :** OUI NON

Si OUI, décrivez-les et indiquez les précautions à prendre :

- **Autres RECOMMANDATIONS utiles des parents :** OUI NON

L'enfant portes-t-il des lentilles, des lunettes, des prothèses auditives, des appareils dentaires, etc...

Si OUI, précisez : _____

AUTORISATION PARENTALE (Obligatoire)

Je soussigné _____, Responsable Légal de l'enfant, _____

Reconnais avoir rempli la présente fiche et certifie exacts les renseignements fournis.

A Garéoult, le _____

Signature **manuscrite obligatoire** du(es)
responsable(s) Légal(aux)



Année scolaire 2020 - 2021

Do.MED :

P.A.I. :

TROUSSE :

Service ENFANCE & AFFAIRES SCOLAIRES

Ligne directe 04.94.72.87.06

Courriel : familles@gareoult.fr

FICHE RESTAURANT SCOLAIRE



L'ENFANT

Fille Garçon

Nom : _____ **Prénom :** _____

A remplir par le Service : Enseignant _____ Niveau _____

• **J'inscris mon enfant, soit :**

de **manière permanente** et je choisis les jours :

Lundi

Mardi

Jeudi

Vendredi

ou

de **manière occasionnelle** (réservée par exemple, à un emploi en horaires décalés)

Je compléterai le formulaire mis en ligne chaque mois en cochant les jours où mon enfant déjeunera au Restaurant Scolaire.

TYPE DE REPAS

Standard

Sans porc

Panier repas (uniquement si allergie ou intolérance Alimentaire)

Mise en place d'un Projet Accueil Individualisé (PAI) obligatoire, avec panier repas.

Pour une première mise en place ou un renouvellement, contactez le Service des Affaires Scolaires.

- Pour toute inscription ou réinscription, les familles devront être à jour de leurs paiements. Le règlement de l'intégralité des factures est obligatoire.
- Aucun enfant ne sera accepté à la restauration scolaire de son école s'il n'a pas été inscrit par son(es) Représentant(s) Légal(aux) préalablement auprès du **Service Enfance et Affaires Scolaires**.

Noms des personnes MAJEURES n'ayant pas l'autorité parentale et

Autorisées à récupérer l'enfant (avec pièce d'identité)	
Nom(s) – Prénom(s)	Téléphone(s)

Tarifs 2020-2021 de la Restauration Scolaire

- **Enfants domiciliés sur la Commune de Garéoult** : Tarif forfaitaire selon délibération du conseil municipal.
- **Enfants domiciliés Hors commune** : tarif Hors commune selon délibération du conseil municipal.

Protocole d'Accueil Individualisé (PAI)*

Un protocole d'Accueil Individualisé (PAI) est **obligatoirement** mis en place pour un enfant atteint de pathologie chronique (asthme par exemple), d'allergie ou d'intolérance alimentaire.

Lors de l'inscription, les parents sont dans l'obligation d'informer des allergies et des différents problèmes de santé dont souffrent leurs enfants. Ils engagent leur responsabilité lorsqu'ils ne les signalent pas.

L'enfant souffre-t-il d'Allergie(s) :

Alimentaire	OUI	NON	Asthme	OUI	NON
Médicamenteuse	OUI	NON	Autres	OUI	NON, Si oui précisez _____

Avez-vous déjà signé un PAI : OUI NON

Autre difficulté permanente de santé : OUI NON

Si OUI, précisez _____

AUTRES RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS OUI NON

L'enfant porte-t-il des lentilles, des lunettes, des prothèses auditives, des appareils dentaires, etc...

Si OUI, précisez : _____

- Je soussigné(e), Responsable légal, reconnais avoir rempli la présente fiche et certifie exacts les renseignements fournis.

A Garéoult, le _____

Signature **manuscrite obligatoire** du(es)
responsable(s) Légal(aux)